



CONGRÈS & EXPOSITION

24-27 SEPTEMBRE ST. JOHN'S, TNL

INVESTIR EN TRANSPORT :
DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CANADIENNE

2017
GUIDE DE L'EXPOSANT



HORAIRE

EMPLACEMENT

Centre des congrès St. John's – Rez-de-chaussée et Salle de bal Bannerman

50, rue New Gower, St. John's (TNL) A1C 1J3

(709) 758-1111 | www.sjcc.ca

Congrès de l'ATC : 24 au 27 septembre 2017

Exposition de l'ATC : 24 au 26 septembre 2017

DATE	HEURE	OPPORTUNITÉ
Dimanche 24 septembre	08:00 – 16:30	Montage des kiosques et inscription des exposants
	17:00 – 20:00	Réception d'accueil (ouverte à tous les exposants)
Lundi 25 septembre	08:00	Exposition ouverte – Pause-café matinale
	08:45 – 11:00	Plénière d'ouverture
	11:00 – 12:00	Pause rafraîchissements – Consacrée à l'exposition
	12:00 – 13:45	Déjeuner du lundi
	13:45 – 15:15	Programmation technique
	15:15 – 15:45	Pause rafraîchissements – Consacrée à l'exposition
	15:45 – 17:15	Programmation technique
	16:00	Exposition fermée
Mardi 26 septembre	08:00	Exposition ouverte – Pause-café matinale
	08:30 – 10:00	Programmation technique
	10:00 – 10:30	Pause rafraîchissements – Consacrée à l'exposition
	10:30 – 12:00	Programmation technique
	12:00 – 13:45	Déjeuner du mardi
	13:45 – 15:15	Programmation technique
	15:15 – 15:45	Pause rafraîchissements – Consacrée à l'exposition
	15:45 – 17:15	Programmation technique
	16:00	Exposition fermée
	16:00 – 20:00	Démontage de l'exposition

ÉCHÉANCES

MARS

- 15 Liste de vérification de l'exposant disponible en ligne

JUIN

- 15 Dernier jour pour annuler avec remboursement moins frais administratifs de 25 %

AOÛT

- 1 Description d'entreprise (25 mots) pour l'application mobile
- 16 Responsabilité et assurance
- 23 Dernier jour pour annuler avec remboursement moins frais administratifs de 50 %
- 31 Réserver l'hôtel avec les tarifs privilégiés de l'ATC
- 31 Formulaires et paiement de kiosques/présentations sur table
- 31 Porte-noms

SEPTEMBRE

- 15 Billets d'événements spéciaux de l'ATC (*ou sur place*)
- 15 Inscription au congrès (*ou sur place*)
- 18 Location de meubles / kiosques (*escompté*)
- 18 Livraisons provenant du Canada
- 18 Livraisons provenant de l'étranger
- 18 Équipement audiovisuel (*escompté*)
- 18 Électricité (*escompté*)

SUR PLACE SEPTEMBRE

- 24 Montage
- 24 Réception d'accueil (dans l'aire de l'exposition)
- 25 Exposition ouverte
- 26 Exposition ouverte
- 26 Démontage

RAISONS POUR PARTICIPER

POURQUOI PARTICIPER?

- Faire connaître votre organisme au sein des secteurs des transports et des routes
- Former de nouveaux partenariats d'affaires et des alliances stratégiques
- Accéder aux principaux décideurs et gestionnaires des secteurs public et privé
- Accroître les ventes des produits ou des services liés aux transports
- Faire l'essai d'un nouveau produit ou service lié aux transports
- Accroître votre marque dans un marché ciblé
- Réseauter avec des nouveaux clients et les clients actuels

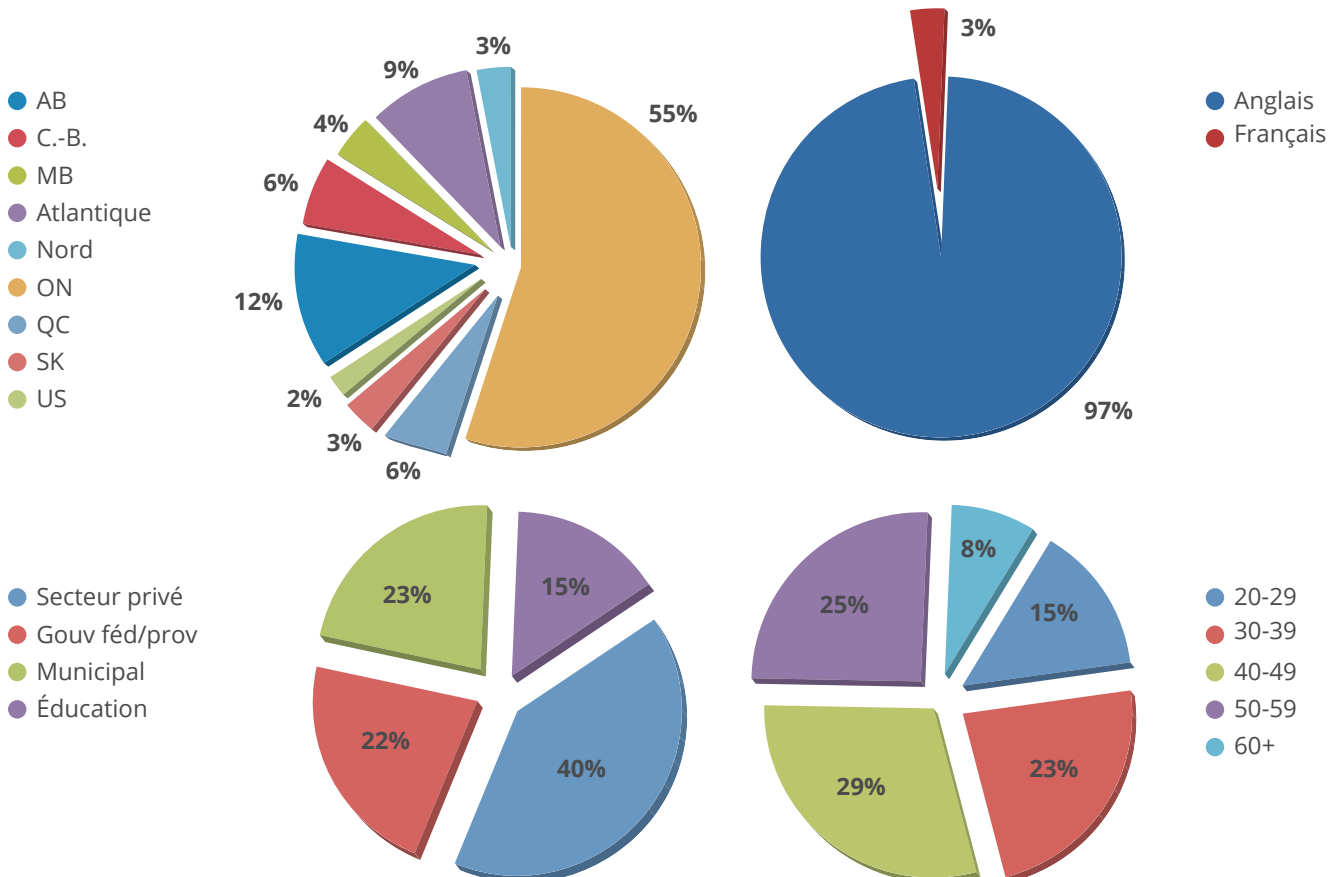
VISIBILITÉ DANS L'APPLICATION MOBILE DU CONGRÈS

Chaque exposant recevra une description de 25 mots et un logo couleur dans l'application mobile du congrès. Les exposants doivent fournir ces renseignements au moment de la réservation dans les deux langues officielles.

Les exposants souhaitant obtenir une plus grande visibilité au cours du Congrès et l'exposition 2017 de l'ATC devraient aussi considérer devenir commanditaire du congrès. Une vaste gamme d'options de commandites est offerte pour compléter chaque budget de marketing et bâtir un profil de marque.

DÉLÉGUÉS DU CONGRÈS 2016 DE L'ATC

Le travail important effectué par les comités et les conseils de l'ATC, et notre relation de longue durée avec les principaux intervenants de l'industrie du transport nous permettent d'attirer des décideurs exerçant de l'influence dans les domaines des transports et des routes. Voici une représentation démographique des délégués de l'événement de 2016 à Toronto :





TARIFS

Les exposants qui réservent après le 1er août ne seront pas représentés dans le matériel imprimé du congrès. Tous les changements d'information des exposants ou les exposants qui réservent après le 10 septembre ne seront pas reflétés dans le matériel imprimé ou électronique.

KIOSQUES D'EXPOSITION 10' X 10'

Seulement 52 disponibles

	Location hâtive FIN 14 JUIN	Location régulière FIN 19 JUILLET	Location tardive FIN 31 AOÛT
Membre de l'ATC	2 375 \$	2 575 \$	2 775 \$
Non-membre	2 575 \$	2 775 \$	2 975 \$

Chaque kiosque 10' x 10' offre :

- Un (1) kiosque de 10' x 10'; mur arrière de 8' pour suspendre affiches/bannières; murs de côté de 3' avec recouvrement en noir
- Quatre (4) porte-noms d'exposants
- L'accès au Wi-Fi
- L'accès exclusif aux délégués et invités spéciaux à la réception d'accueil du dimanche soir, la plénière d'ouverture et aux pauses quotidiennes de rafraîchissements
- Sécurité à l'exposition du dimanche à 20 h jusqu'à lundi 8 h, et du lundi à 16 h jusqu'à mardi 8 h
- Un (1) billet pour chaque événement suivant :
 - Plénière d'ouverture (ouverte à tous)
 - Déjeuners du lundi et mardi
 - Événement du lundi soir
- Visibilité dans l'application mobile de l'ATC
- Liste des délégués du congrès (disponible sur demande, trois semaines avant l'événement)
- NOUVEAU – Un (1) dispositif USB Poken et un (1) point de contact Poken (voir la description à la page 7)
- Option d'achat des trousseaux d'exposant Or et Platine :
 - **PLATINE (6 disponibles)** – logo d'entreprise dans le livret d'exposant et l'application mobile; le nom d'entreprise et le numéro de kiosque sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'exposition; points de prime Poken accumulés par les délégués qui visitent votre kiosque, encourageant plus de circulation
 - **OR (18 disponibles)** – logo d'entreprise dans le livret d'exposant et l'application mobile; le nom d'entreprise et le numéro de kiosque sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'exposition

	Trousse Exposant Or	Trousse Exposant Platine
Membre de l'ATC	+350 \$	+500 \$
Non-membre	+450 \$	+600 \$

PRÉSENTATIONS SUR TABLE

Seulement 24 disponibles

	Location hâtive FIN 14 JUIN	Location régulière FIN 19 JUILLET	Location tardive FIN 31 AOÛT
Membre de l'ATC	1 775 \$	1 900 \$	1 975 \$
Non-membre	1 900 \$	1 975 \$	2 050 \$

Chaque présentation sur table offre :

- Une table (1) de 6 pieds drapée en blanc et 2 chaises en tissu
- Deux (2) porte-noms d'exposants
- L'accès au Wi-Fi
- L'accès aux délégués et invités spéciaux à la réception d'accueil du dimanche soir, plénière d'ouverture et pauses quotidiennes de rafraîchissements
- Sécurité à l'exposition du dimanche à 20 h jusqu'à lundi 8 h, et du lundi à 16 h jusqu'à mardi 8 h
- Un (1) billet pour chaque événement suivant :
 - Plénière d'ouverture (ouverte à tous)
 - Déjeuners du lundi et mardi
 - Événement du lundi soir
- Visibilité dans l'application mobile de l'ATC
- Liste des délégués du congrès (disponible sur demande, trois semaines avant l'événement)
- NOUVEAU – Un (1) dispositif USB Poken et un (1) point de contact Poken (voir la description à la page 7)
- Option d'achat des trousse d'exposant Or et Platine :
 - **PLATINE (6 disponibles)** – logo d'entreprise dans le livret d'exposant et l'application mobile; le nom d'entreprise et le numéro de kiosque sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'exposition; points de prime Poken accumulés par les délégués qui visitent votre kiosque, encourageant plus de circulation
 - **OR (18 disponibles)** – logo d'entreprise dans le livret d'exposant et l'application mobile; le nom d'entreprise et le numéro de kiosque sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'exposition

	Trousse Exposant Or	Trousse Exposant Platine
Membre de l'ATC	+350 \$	+500 \$
Non-membre	+450 \$	+600 \$

Notes

1. Les tables et les chaises ne sont PAS comprises dans l'inscription de kiosques. Les frais de l'équipement additionnel sera assumé par l'exposant.
2. L'aire des présentations sur table est exclusivement réservée à la table et approximativement 2 pieds derrière les chaises pour toute affiche ou bannière. Les frais de l'équipement additionnel sera assumé par l'exposant.
3. L'ATC visitera chaque kiosque pendant le montage pour retirer tout recouvrement drapé qui n'est pas requis afin de simplifier la conception de l'exposition. Voyez votre représentant de l'ATC sur place si vous souhaitez garder votre recouvrement, la table et les chaises.
4. Le tapis est disponible à certains endroits. Les exposants ne peuvent pas acheter, louer ou obtenir du tapis additionnel.

POKEN

NOUVEAU! USB POKEN

Les délégués au Congrès et l'exposition 2017 de l'ATC utiliseront Poken, une carte d'affaires et porte-documents numérique, afin de recueillir de l'information, échanger et réseauter. Les personnes visitant votre kiosque pourront recueillir vos renseignements et brochures d'entreprise électroniquement. Chaque délégué de l'ATC recevra un USB Poken pour échanger ses coordonnées et recevoir du matériel numérique.



	Premier USB Poken	Chaque dispositif additionnel
Membre de l'ATC	Inclus	+50.00 \$
Non-membre	Inclus	+75.00 \$

NOUVEAU! POINT DE CONTACT POKEN

Chaque exposant recevra un point de contact Poken. Les délégués qui souhaitent connaître davantage votre entreprise peuvent simplement balayer leur dispositif USB Poken sur votre point de contact. Tout le contenu téléchargé sur le point de contact de votre entreprise sera transféré au compte/USB Poken des délégués. Votre contenu numérique peut être téléchargé après le congrès – les délégués visionneront toujours la version la plus récente de votre matériel sur leurs comptes.

L'utilisation d'un point de contact Poken pour distribuer votre matériel diminue ou élimine les coûts d'impression, le papier et la livraison du matériel imprimé à l'événement!

Avantages d'utilisation

- Rapports complets soulignant le type d'information recueillie et par qui
- Génération et gestion efficace de pistes
- Meilleur engagement avec votre matériel de vente

	Premier point de contact Poken	Chaque dispositif additionnel
Membre de l'ATC	Inclus	+200.00 \$
Non-membre	Inclus	+275.00 \$

QUESTIONS?

Si vous avez des questions sur l'exposition ou les options de publicité additionnelles, communiquez avec **Jacques A. Maltais**, gestionnaire principal, Événements, à jamaltais@tac-atc.ca ou 613-736-1350 x234.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

FORMULAIRE DE DEMANDE

Le paiement complet de votre kiosque ou votre présentation sur table est dû au moment de la soumission du formulaire de demande de l'exposant en ligne.

PLAN DE L'AIRE

Visitez le plan de l'aire en direct ou téléchargez le plan de l'aire en format PDF.

POLITIQUE D'ANNULATION

Les demandes d'annulation des espaces doivent être reçues par écrit.

- **Le 15 juin ou avant** : remboursement moins les frais administratifs de 25 %
- **Entre le 16 juin et le 23 août** : remboursement moins les frais administratifs de 50 %
- **Le 24 août ou après** : 100% des frais seront chargés

PAIEMENT

Tous les coûts doivent être payés, au complet, au moment de la réservation en ligne ou à l'intérieur de dix (10) jours ouvrables si le paiement se fait par chèque.

LOCATIONS

Les frais des meubles, l'électricité, les kiosques et les articles qui ne sont pas inscrits dans les trousseaux susmentionnés seront assumés par les exposants.

DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT

Les exposants qui souhaitent assister au congrès peuvent effectuer leurs réservations en ligne.

PRUDENCE AUX CANULARS

Par le passé, les exposants ont été approchés par des hôtels et des agences de voyages non représentés par l'ATC pour réserver leurs chambres d'hôtels. Pour cette raison, l'ATC ne publie plus

la liste d'exposants sur son site web. L'ATC ne fait pas appel aux sous-traitants pour les blocs de chambres d'hôtels. Tous les hôtels approuvés par l'ATC sont inscrits sur notre page web de voyage et d'hébergement. Assurez-vous de réserver directement avec l'hôtel en utilisant le numéro de téléphone ou le lien fourni par l'ATC afin de garantir votre réservation. Consultez la liste de vérification des exposants de l'ATC pour obtenir la liste complète des fournisseurs officiels de l'ATC.

FOURNISSEURS EXTERNES

En vous inscrivant en tant qu'exposant de l'ATC, vous acceptez de recevoir les communications et la promotion des fournisseurs officiels externes de l'ATC au sujet de l'événement.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Les exposants doivent souscrire leur propre assurance contre les incendies, les vols et autres assurances applicables. L'ATC mettra en place des mesures raisonnables pour prévenir les pertes et pour protéger les intérêts des exposants. Toutefois, en aucun cas, l'ATC ne pourra être tenue responsable de telles pertes.

Les exposants sont tenus de se procurer auprès de leur assureur un certificat d'assurance de responsabilité civile générale prévoyant une limite de **5 000 000 \$** inclusivement indiquant que l'Association des transports du Canada (ATC) a été ajoutée en tant qu'assuré désigné additionnel aux fins des dates confirmées de l'exposition.

Le bureau de l'ATC doit recevoir le certificat d'assurance au plus tard le 16 août; une copie électronique du certificat peut également être transmise à Jacques A. Maltais, gestionnaire principal, Événements.

Si l'ATC ne reçoit **pas** le certificat d'assurance de responsabilité civile générale avant le montage du kiosque, des **frais de pénalité de 500 \$** seront chargés en plus des frais d'inscription. L'absence de preuve de certificat d'assurance avant la date d'installation de l'exposition entraînera l'**annulation immédiate** de la demande sans remboursement. Référez-vous à la **liste de vérification des exposants** pour un échantillon du formulaire requis.

MONTAGE ET DÉMONTAGE

Les exposants ne doivent pas démonter toute section du kiosque ou du produit avant la fermeture officielle de l'exposition. Tout le matériel d'exposition doit aussi être retiré du site de l'exposition dans les délais prévus pour le démontage des kiosques. Tout matériel non récupéré dans les délais prévus sera retiré par l'agent contractuel de l'exposition aux frais des exposants.

Des frais de 500 \$ seront chargés aux exposants qui démonteront leur kiosque et/ou quitteront l'exposition avant sa fermeture avant les heures indiquées de démontage.

Consultez la liste de vérification des exposants pour les formulaires et les échéances de l'exposition.

FORCE MAJEURE

Si un événement, y compris mais ne se limitant pas à un cas de force majeure, action, règlement, ou ordre gouvernemental; incendie, inondation, explosion, catastrophe, ouragan, tornade, troubles publics (y compris un conflit de travail ou tout type de manifestation); acte de terrorisme ou autre violence; réduction des installations de transport ou autre urgence, rend impossible, illégal ou déconseillé pour l'Association des transports du Canada (ATC) de tenir son Congrès et exposition, ce contrat sera rompu sans plus aucune obligation de la part de l'ATC ou d'une tierce partie. Dans l'éventualité d'une annulation, ajournement ou interruption du Congrès et l'exposition de l'ATC au-delà du contrôle de l'ATC, du Centre des congrès et/ou de l'hôtel hôte, l'ATC n'aura plus aucune responsabilité envers l'exposant. Si les avantages de l'exposant n'ont pas été reçus, complètement ou en partie à la date d'une telle rupture, l'exposant aura droit à un remboursement partiel, raisonnablement calculé par l'ATC (moins toute dépense légitime absorbée par l'ATC pour les frais d'administration, travail de conception, etc.)

L'ATC n'acceptera aucune réclamation de la part de l'exposant pour des pertes attribuables à des dommages ou de compensation dû à l'annulation ou l'ajournement de l'exposition conformément à ce paragraphe.

LIVRAISON

Tout le matériel doit être expédié par l'entremise du fournisseur officiel de l'exposition, **Canadian AV**, et clairement indiqué avec le nom de l'exposant, et le numéro du kiosque ou de la présentation sur table. Le matériel ne doit pas être expédié au site du congrès, car la livraison ne sera pas acceptée et retournée à l'expéditeur.

L'ATC n'assumera aucune responsabilité pour la perte ou le dommage du matériel avant, pendant, ou après la fermeture de l'exposition. Les livraisons préalables doivent arriver au plus tard le 18 septembre. Les livraisons sur place doivent être organisées directement avec **Canadian AV** afin qu'elles arrivent à temps.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS DE L'EXPOSITION

Les exposants acceptent de suivre toutes les règles et les règlements adoptés par l'ATC dans l'intérêt du Congrès et de l'exposition. L'ATC aura la décision finale dans l'adoption de toute règle ou règlement jugé nécessaire avant, pendant et après l'exposition. L'ATC se réserve aussi le droit en tout temps de modifier ou de retirer les kiosques ou toute partie du kiosque, y compris le matériel imprimé, les produits, les affiches, les lumières, ou le son, et d'expulser les exposants ou leur personnel si leur comportement ou leur présentation est inacceptable envers les autres participants. Les exposants acceptent de restreindre leur présentation uniquement à l'intérieur de leur espace réservé, et à l'intérieur de la hauteur maximale des règles et règlements du congrès et de maintenir un personnel dans leur kiosque pendant les heures du congrès.

L'ATC se réserve le droit de modifier ou de changer l'espace assigné aux exposants ou le plan final de l'aire d'exposition si nécessaire.

Les règles et les règlements de l'exposition de l'ATC doivent être examinés et approuvés par chaque exposant au moment de la réservation.